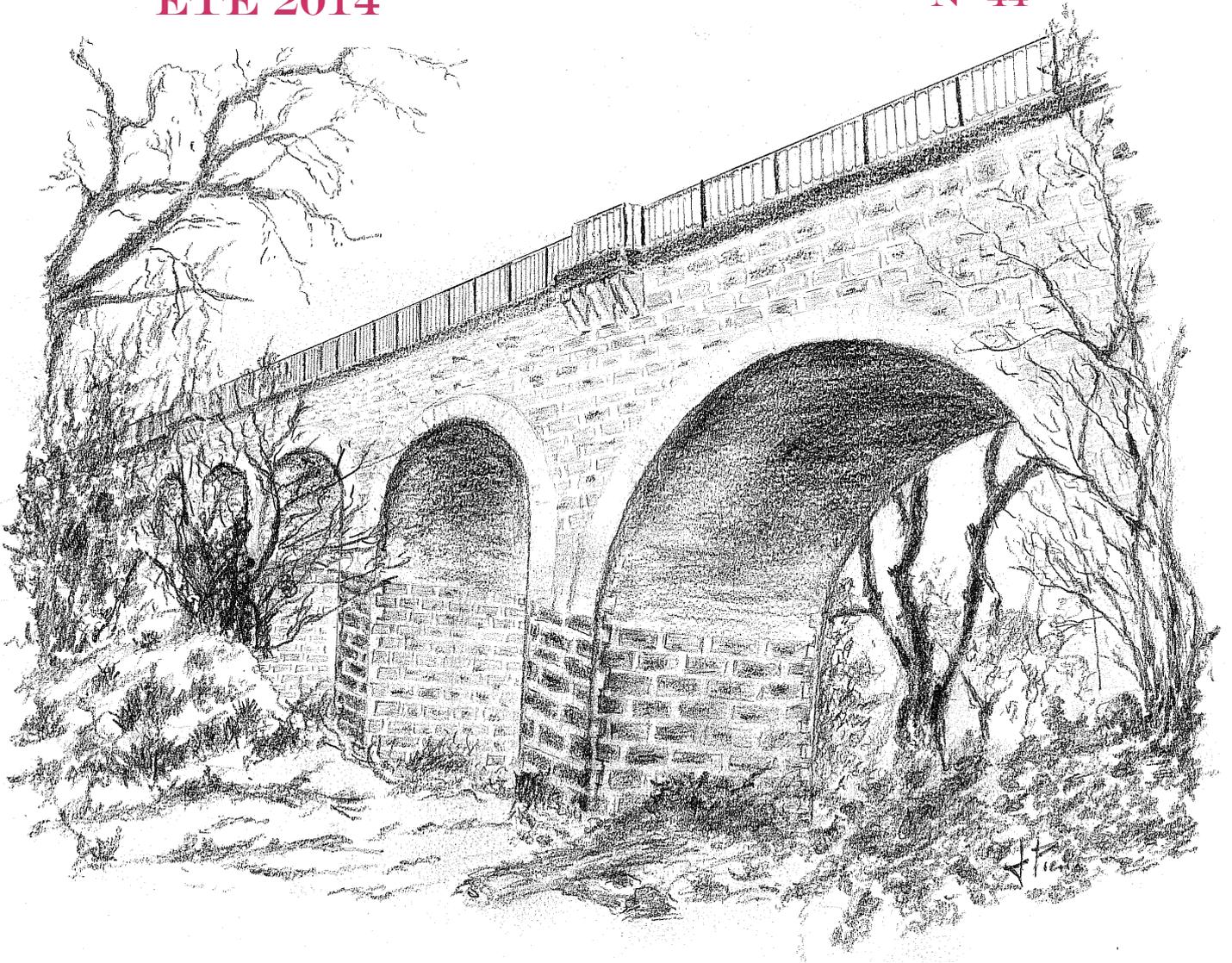


# LA GAZETTE

ETE 2014

N° 44



## Mot du Maire

Mot du Maire 1  
Conseils Municipaux 2/3/4  
En direct de la Mairie 4/5  
Informations 6  
Associations 7/8

Chers concitoyens,

Alors que nos enfants vont pouvoir enfin profiter de leurs grandes vacances bien méritées, l'occasion pour moi de vous dire qu'une petite commune comme la nôtre est fière et surtout heureuse d'avoir une école aussi vivante, de qualité, et dont le caractère « rural » est un atout pour une prise en charge personnalisée de l'élève, si cela s'avère nécessaire, par une équipe d'enseignantes compétentes et volontaires. Vos élus et le personnel communal s'emploient aux mieux pour le bien-être des enfants et notamment dans un contexte de réforme et d'effectif très difficiles. Forte de ses convictions, la municipalité n'a toutefois que peu de marge de manœuvre. Quoiqu'il en soit elle assurera ses obligations. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Votre Maire,  
Céline LASCOMBES

# Conseils municipaux

## Du 8 avril 2014

Madame le Maire informe les élus de 2 délibérations à prendre concernant des dossiers de dernier instant, dont le nouvel état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et le remplacement en urgence de l'ordinateur contenant la comptabilité, budget, payes et élections.

### **État de notification 2014 et**

**vote des taux :** Le Maire informe les élus du vote des taux au cours de la séance du 11 mars dernier. Depuis, la CCEPPG a informé en date du 27 mars que les états reçus étaient erronés (ne tenant pas compte de la nouvelle situation budgétaire intercommunale). La municipalité a donc reçu un nouvel état des services fiscaux avec une modification du taux de la taxe habitation :

\* Taxe Habitation 9.16%

\* Taxe Foncière Bâti 15.74%

\* Taxe Foncière Non Bâti

53.79%

Les élus votent à 10 pour la proposition de la taxe habitation à 9.16%, et, maintenir les taux d'imposition sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti de 2013 pour 2014.

Madame LASCOMBES expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences. Suite aux élections du conseil municipal du 23 mars dernier, il y a lieu de procéder au renouvellement **des délégations des conseillers municipaux au Maire.**

Le Maire donne lecture des différentes prérogatives déléguables par le conseil

## Du 8 avril 2014

Madame le Maire informe les élus de 2 délibérations à prendre concernant des dossiers de dernier instant, dont le nouvel état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et le remplacement en urgence de l'ordinateur contenant la comptabilité, budget, payes et élections.

### **État de notification 2014 et vote**

**des taux :** Le Maire informe les élus du vote des taux au cours de la séance du 11 mars dernier. Depuis, la CCEPPG a informé en date du 27 mars que les états reçus étaient erronés (ne tenant pas compte de la nouvelle situation budgétaire intercommunale). La municipalité a donc reçu un nouvel état des services fiscaux avec une modification du taux de la taxe habitation :

\* Taxe Habitation 9.16%

\* Taxe Foncière Bâti 15.74%

\* Taxe Foncière Non Bâti 53.79%

Les élus votent à 10 pour la proposition de la taxe habitation à 9.16%, et, maintenir les taux d'imposition sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti de 2013 pour 2014.

Madame LASCOMBES expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences. Suite aux élections du conseil municipal du 23 mars dernier, il y a lieu de procéder au renouvellement **des délégations des conseillers municipaux au Maire.**

Le Maire donne lecture des différentes prérogatives déléguables par le conseil municipal à savoir les décisions suivantes :

1/ procéder , dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux

## Du 8 avril 2014

Madame le Maire informe les élus de 2 délibérations à prendre concernant des dossiers de dernier instant, dont le nouvel état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et le remplacement en urgence de l'ordinateur contenant la comptabilité, budget, payes et élections.

### **État de notification 2014 et vote**

**des taux :** Le Maire informe les élus du vote des taux au cours de la séance du 11 mars dernier. Depuis, la CCEPPG a informé en date du 27 mars que les états reçus étaient erronés (ne tenant pas compte de la nouvelle situation budgétaire intercommunale). La municipalité a donc reçu un nouvel état des services fiscaux avec une modification du taux de la taxe habitation :

\* Taxe Habitation 9.16%

\* Taxe Foncière Bâti 15.74%

\* Taxe Foncière Non Bâti 53.79%

Les élus votent à 10 pour la proposition de la taxe habitation à 9.16%, et, maintenir les taux d'imposition sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti de 2013 pour 2014.

Madame LASCOMBES expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences. Suite aux élections du conseil municipal du 23 mars dernier, il y a lieu de procéder au renouvellement **des délégations des conseillers municipaux au Maire.**

Le Maire donne lecture des différentes prérogatives déléguables par le conseil municipal à savoir les décisions suivantes :

1/ procéder , dans les limites fixées par le conseil municipal à

cette proposition pour la réalisation du programme complet qui s'élève à 42 000€ HT.

**Une indemnité de conseil** est allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante. Une indemnité de confection des documents budgétaires est également prévue. Après en avoir délibéré, les élus votent favorablement à 10 pour l'attribution des ces indemnités.

Le Maire rappelle aux conseillers la convention signée entre le **Centre de Gestion de la Drôme et la commune** concernant la mise à disposition d'un agent chargé de fonction d'inspection (ACFI) en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Un avenant à cette convention est proposé par le CDG26. Les frais relatifs à cette fonction pour la collectivité s'élève à 294€ pour l'année. La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels sera réalisée lors de la venue l'ACFI. Les élus acceptent à l'unanimité cette convention.

Madame LASCOMBES fait part d'un courrier du Maire de la commune de Chatuzange le Goubet concernant la demande d'adhésion au Collectif des communes de la Drôme contre la mise en œuvre de **la réforme des rythmes scolaires**. Ce collectif s'oppose au décret ministériel considérant que d'après les premières expériences, ces nouveaux rythmes imposés n'améliore en rien le bien-être des enfants. Les délégués de parents lors du dernier conseil d'école (le 22 avril 2014) ont souhaité une réunion avec la municipalité et les enseignantes. Elle aura lieu dès que les élus auront pris une décision sur l'application ou non de cette réforme.

**Le logiciel actuel de facturation**

cette proposition pour la réalisation du programme complet qui s'élève à 42 000€ HT.

**Une indemnité de conseil** est allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante. Une indemnité de confection des documents budgétaires est également prévue. Après en avoir délibéré, les élus votent favorablement à 10 pour l'attribution des ces indemnités. Le Maire rappelle aux conseillers la convention signée entre le **Centre de Gestion de la Drôme et la commune** concernant la mise à disposition d'un agent chargé de fonction d'inspection (ACFI) en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Un avenant à cette convention est proposé par le CDG26. Les frais relatifs à cette fonction pour la collectivité s'élève à 294€ pour l'année. La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels sera réalisée lors de la venue l'ACFI. Les élus acceptent à l'unanimité cette convention.

Madame LASCOMBES fait part d'un courrier du Maire de la commune de Chatuzange le Goubet concernant la demande d'adhésion au Collectif des communes de la Drôme contre la mise en œuvre de **la réforme des rythmes scolaires**. Ce collectif s'oppose au décret ministériel considérant que d'après les premières expériences, ces nouveaux rythmes imposés n'améliore en rien le bien-être des enfants. Les délégués de parents lors du dernier conseil d'école (le 22 avril 2014) ont souhaité une réunion avec la municipalité et les enseignantes. Elle aura lieu dès que les élus auront pris une décision sur l'application ou non de cette réforme.

**Le logiciel actuel de facturation Eau et Assainissement** est obsolète. La société JVS Mairistem avec laquelle la collectivité a un contrat propose un nouveau logiciel pour un montant de 853€ HT, plus 1 journée de formation et une maintenance annuelle de 126€ HT. Les élus votent à 10 pour.

**L'ordinateur usuel de secrétariat** n'a plus de possibilité de mises à jour

➤ **CCEPPG et CIID** : constitution de la commission intercommunale des impôts directs de La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan.

➤ **SMDABL** : réunion du syndicat pour l'élection du Président et des vice-Présidents qui siègeront au SMBVL.

➤ **Demande d'un commerçant ambulancier « Food Truck provençal Tartobus »** pour cet été sur la commune.

➤ **Cimetière** : prévoir une après-midi avec la commission cimetière pour élaboration d'un plan à l'échelle.

## Du 20 juin 2014

Le Maire demande qui est candidat pour être **délégué en vue des Elections Sénatoriales du 28 septembre avec 3 suppléants** : elle se propose comme candidate. Madame Céline LASCOMBES est élue déléguée au 1er tour, par 9 voix pour. Le Maire demande ensuite qui est candidat pour être suppléant : Christophe VALOIS, Olivier SERRES et René LAURENT sont candidats. Tous trois sont élus au 1er tour, par 9 voix pour. Pas de second tour. A l'issue du vote, les procès-verbaux sont remplis.

Madame LASCOMBES souhaite léguer son poste de **titulaire du Syndicat Drômois du Lez** à M. Paul SERVES qui était suppléant jusqu'à présent. Celui-ci accepte d'être titulaire. Madame LASCOMBES devient suppléante. Décision acceptée à l'unanimité par les élus.

Le Collectif des communes de la Drôme contre la mise en œuvre de **la réforme des rythmes scolaires** demande l'abrogation du décret ministériel ou, à défaut, le report à la rentrée scolaire suivante en accord avec le conseil d'école le 17 juin dernier. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent aller aussi loin dans la démarche. Les conseillers votent

par 9 voix pour. Les points 3 et 4 ont été ajoutés donnant autorisation au Maire, si besoin était, de procéder à un recours. Toutefois, en élus responsables, la réforme sera appliquée à la rentrée. Une réunion d'information a eu lieu avec la municipalité, les enseignantes et les parents d'élèves le lundi 16 juin. Peu de parents étaient présents à cette réunion. Un article va paraître sur la prochaine Gazette ainsi que dans le bulletin municipal de Rousset les Vignes (début juillet) pour lancer un appel aux bénévoles qui souhaiteraient proposer des activités périscolaires.

**L'appartement au dessus de l'Agence Postale** sera libre au 1er septembre 2014 (après quelques travaux effectués par les employés municipaux). 3 candidatures ont été déposées pour cet appartement. A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer ce logement communal à Mlle Véronique MOCATA et Mlle CAYEUX Noémie.

**La commission CLECT** (commission locale d'évaluation des charges transférées) a été mise en place au sein de la CCEPPG. Toutes les communes sont représentées par leur Maire.

La Commune a contacté 3 entreprises pour demander un chiffrage pour **la réfection de chemins communaux**. Les entreprises COLAS et BRAJA ont adressé un devis. Le devis de l'entreprise BRAJA s'élève à 37 898.40 € H.T. Le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 51 440.55 € H.T. Le devis de COLAS est donc beaucoup plus élevé. De plus, le travail de l'année passée n'a pas été satisfaisant. Le conseil décide donc à l'unanimité de retenir le devis de BRAJA.

### QUESTIONS DIVERSES

Ø **SCOT (schéma de cohérence territoriale)** : il s'agit de déterminer un périmètre de cohésion entre zones agricoles, zones à protéger, zones urbaines... Une réunion a eu lieu à la CCEPPG à ce sujet avec un bureau d'études. Une réflexion doit avoir lieu dans chaque commune sur les zones à urbaniser.

Ø **Abris bus** à repeindre (hameau de Fond de Barral).

Ø **Panneau chemin Haute Fosse** a disparu. Un nouveau panneau a été commandé.

Ø **Entreprise de l'éolien EDP** : cette société a été reçue en mairie. Elle serait intéressée par l'installation d'éoliennes sur une zone plateaux propice. Dossier reporté.

Ø **Lotissement WICQUART** : pas encore d'éclairage public. Le Maire a rencontré la DDT et le SDED : tout est raccordé, c'est au lotisseur de faire le nécessaire.

M. WICQUART aurait dû faire une assemblée générale pour remettre la copropriété entre les mains des copropriétaires. Cela n'a pas été fait par le lotisseur. Le Maire a donc fait un courrier à tous les copropriétaires pour les informer de la situation. Copie du courrier a été adressée à M. WICQUART en RAR : retour en mairie non réclamé.

Un des copropriétaires a informé de la liquidation judiciaire de M. WICQUART.

Le Maire doit prendre rendez-vous avec Maître ROCHETTE qui s'est occupé du dossier.

~~Ø Dossier de raccordement EU/EAP sur terrain à bâtir face au cimetière.~~

Ø M. René LAURENT : réflexion sur le domaine Urdy

**En direct de la Mairie**

### État Civil

#### Mariage :

Mlle ABBASS Yamina et M. BENZIK Tarik  
le 19 avril 2014

#### Naissance :

De Victoire née le 27 juin 2014 à Montélimar.  
Mme LEROY Tiffany et M. LECLERCQ Adrien

### BIENTÔT 16 ANS

#### Recensement obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la

**Journée Défense et Citoyenneté.**

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se

### BIENTÔT 16 ANS

#### Recensement obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la

**Journée Défense et Citoyenneté.**

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables

### BIENTÔT 16 ANS

#### Recensement obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la

**Journée Défense et Citoyenneté.**

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se

## Désignation des membres des commissions municipales

*Suite aux élections du Conseil Municipal  
du 23 mars 2014*

### **C.C.E.P.P.G.**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : MANIÈRE Jean-Albert

### **S.D.E.D.**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membre : FELIX Françoise

### **S.M.B.V.L / S.M.D.A.B.L.**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membre : SERVES Paul

### **ECOLE**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : MANIÈRE Jean-Albert ;

LAMBEAUX Brice ; SERRES Olivier

### **VOIRIE / EDF / ECLAIRAGE PUBLIC / ESPACES VERTS / EAUX PLUVIALES**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres: ROUSSIN Jean-Marie ; EYDOUX

Guy ; SERRES Olivier ; VALOIS Christophe

### **EAU / ASSAINISSEMENT**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : MANIÈRE Jean-Albert ; VALOIS

Christophe ; SERVES Paul ; SERRES Olivier

### **BATIMENTS / CIMETIERE / URBANISME**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : ROUSSIN Jean-Marie ; LAURENT

René ; FELIX Françoise ; LAMBEAUX Brice

### **BUDGET / COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : LAURENT René ; SERVES Paul

### **INFORMATIONS / SOCIAL / ELECTIONS / C.A.T. « Les Tilleuls » / OFFICE DE TOURISME**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : FELIX Françoise

### **SERVICES TECHNIQUES**

Responsables : LAMBEAUX Brice ; SERVES

Paul

### **ELIMINATION DES DECHETS**

Responsable : LASCOMBES Céline

Membres : SERVES Paul ; LAMBEAUX Brice ;

VALOIS Christophe

### **CORRESPONDANT DEFENSE**

Responsable : SERVES Paul

## **Cherche bénévoles pour les enfants de l'école**

La réforme des rythmes scolaires s'appliqueront à la prochaine rentrée dans notre petite école. Les communes de Saint Pantaléon les Vignes et de Rousset les Vignes font appel aux bénévoles, d'association ou pas, qui souhaiteraient proposer une activité dans la période dévolue aux « temps d'activités périscolaires ». Selon le nombre et les activités proposées, la durée et le jour seront variables (en parallèle, une garderie sera assurée). Contacter la mairie de Saint Pantaléon les Vignes pour de plus amples renseignements : 04.75.27.90.83.

## **Que fait-on de nos cartons vides ?**

Malheureusement, pour l'instant aucune solution n'est trouvée. Il faut les déposer à la déchetterie de Valréas avec vos encombrants et les déchets verts.

Ne surtout pas les vider dans les conteneurs ou les laisser à côté de la plate forme. Cela augmente le coût de traitement des ordures ménagères pour notre commune.

## **L'Agence Postale Communale, le Dépôt de Pains**

Seront fermés en deux périodes pendant la saison estivale, pour des raisons de commodités pour les usagés.

Du 12 juillet au 20 juillet 2014 et du 26 juillet au 10 août 2014

Françoise sera présente les mercredis 16 et 30 juillet et les vendredis 18 et 1 août ;

Pas de permanence la semaine 32 du 4 août au 10 août

## Informations

### Le médiateur national de l'énergie

Vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel : après une première réclamation, votre litige persiste.

Le médiateur national de l'énergie est une institution publique indépendante des fournisseurs et des distributions, c'est une garantie de neutralité pour aider à résoudre les litiges des consommateurs.

Les principales recommandations du médiateur sont publiées sur : **energie-mediateur.fr**

Adressez votre dossier complet au :

**Médiateur national de l'énergie**

**Libre réponse n° 59252**

**75443 PARIS cedex 09**

### Tranquillité Vacances

Vous partez en vacances ! Pensez à signaler votre absence, 48 h avant votre départ, à votre gendarmerie de Grignan.

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez vos voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant le « 17 ».

Protégez vos portes et fenêtres, même si vous habitez en étage élevé.

Demandez à un ami de vider votre boîte aux lettres régulièrement.

Transférez votre ligne téléphonique vers un lieu de vacances ou à défaut chez un ami ou parents.

Ne laissez pas de message « spécial vacances »

Listez (notez les marques, numéro de série, facture....) et photographiez vos objets de valeur et évitez de les conserver chez vous, notamment vos bijoux.

Ne laissez rien dans votre jardin qui puisse être utilisé pour pénétrer chez vous (pioche, pelle, échelle.....)

**CONTACT : GENDARMERIE DE GRIGNAN 04.75.46.50.04**

### L'accueil de loisirs « La boîte à Malices »

La communauté de Communes Enclaves des Papes—Pays de Grignan implantée au Groupe scolaire Valrousse à ROUSSAS organise un centre d'accueil de loisirs du **7 juillet au 14 août 2014**.

**Horaire : de 9 H. à 17 H. possibilité d'une garderie**

Possibilité d'un ramassage journalier par bus, libre d'accès à tous les enfants fréquentant l'accueil de loisirs (présence d'animateurs de l'accueil dans le bus).

Pour les vacances d'été, l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices » accueille une soixantaine d'enfants de 4 à 12 ans (limité à 24 places pour les moins de 6 ans). Des groupes d'âges sont organisés. L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés saisonniers et de stagiaires en cours de formation.

Des intervenants spécialisés animeront des activités plus spécifiques. Nous proposons un thème pour le séjour. Ce fil conducteur permet à l'équipe d'animation de concevoir des activités s'inscrivant dans un ensemble.

Programme est disponible en Mairie

et à l'Agence Postale

#### Escroquerie

##### n'en payez pas le prix

Vol de coordonnées bancaires : des manœuvres simples et quasi-invisibles.

Protection des coordonnées bancaires: les règles de vigilance :

Sur Internet :

-je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo

et dont l'adresse commence, au moment de la transaction par « https ».

-j'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-

espion à jour.  
N° 44 Page 6

Les automates (distributeurs de billets)

- je compose discrètement mon code et

#### Escroquerie

##### n'en payez pas le prix

Vol de coordonnées bancaires : des manœuvres simples et quasi-invisibles.

Protection des coordonnées bancaires: les règles de vigilance :

Sur Internet :

-je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo

et dont l'adresse commence, au moment de la transaction par « https ».

-j'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.

Les automates (distributeurs de billets)

- je compose discrètement mon code et

#### Escroquerie

##### n'en payez pas le prix

Vol de coordonnées bancaires : des manœuvres simples et quasi-invisibles.

Protection des coordonnées bancaires: les règles de vigilance :

Sur Internet :

-je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo

et dont l'adresse commence, au moment de la transaction par « https ».

-j'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.

Les automates (distributeurs de billets)

- je compose discrètement mon code et

Samedi 19 juillet  
Dimanche 20 juillet 2014

Le comité des fêtes organise

**SAMEDI**

**DIMANCHE**

Après midi

**Concours de Pétanque**  
**Animations** non définies ce jour. Seront  
communiquées par affichages ultérieurs  
dans le village.

Soirée

**Repas** Réservation au 06 49.36.29.17  
**SONG FAMILY** pour danser

Après midi

**Concours de Pétanque**  
**Animations** Non définies ce jour. Seront  
communiquées par affichages ultérieurs  
dans le village.

Soirée

**Jeu d'arc** sur la place près de l'école à la  
tombée de la nuit.  
**DISCO MOBILE** pour danser et finir le  
week end

**Restauration et buffet seront à  
votre disposition pendant les 2  
jours.**

**Manèges pour les enfants  
Seront présents**

Sur les deux jours de fêtes, l'expo photos sera  
cette année à l'école du village. Le thème est  
libre, tous les amateurs photographes devront  
déposer leurs photos en A4 ou A5 sous cadre  
noir à l'Agence Postale ou chez M. Lucien  
LASCOMBES avant le 13 juillet 2014.  
Renseignement au 04 49.27.93.07

*Samedi soir, ce sera l'occasion, encore une fois, de réunir jeunes et moins jeunes autour d'un  
repas sur la place et de danser au rythme des SONG FAMILY. Nous espérons un week-end beau,  
chaud et chaleureux pour tous. VENEZ NOMBREUX et BONNE FETE*

## Comité des Fêtes



Nous voilà partis un bon matin de mai vers le village d'Eyrolle pour 15 km de randonnée avec un dénivelé de 650 mètres. Par un beau soleil, Francis et Denise nous ont fait découvrir des sentiers escarpés avec des paysages merveilleux ; nous étions 23 personnes, 2 enfants et 2 chiens à pique niquer dans les collines. Merci à eux et à l'année prochaine pour d'autres horizons.

### Fête de la musique – Rock and Roll soirée !

C'est une soirée très Rock and Roll qu'ont organisé les membres du Comité des Fêtes de St-Pantali. Les groupes Dromad'Air, Powerage, Bengal et Nass And Saw, ont fait le



show attirant nombres de locaux et visiteurs pour une nuit de décibels !

« Club de 4 saisons »  
Les organisateurs sont également satisfaits de cette soirée fêtant le 10<sup>e</sup> anniversaire de cette manifestation sur la commune. Rendez vous est pris

Suite à plusieurs demandes, nous recommandons à sélectionner des recettes de cuisine.

Délice de mascarpone aux abricots (pour 6 personnes)

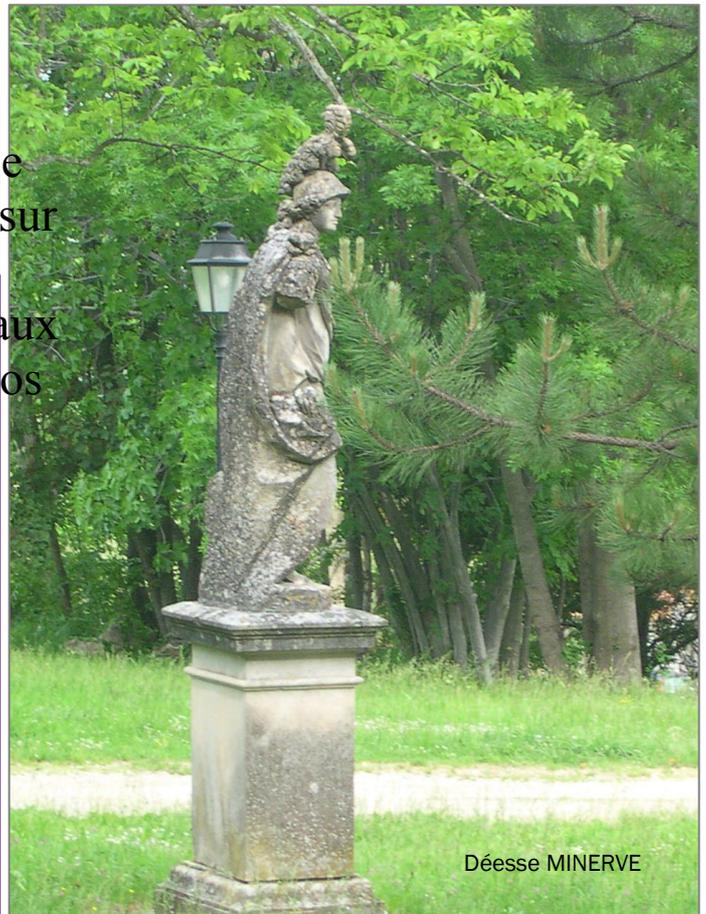
250 g de mascarpone, 80 g de cassonade, 1 sachet de sucre vanillé, 3 jaunes d'œufs, 3 blancs d'œuf battus en neige, 18 biscuits spéculos, 1 k d'abricots, 1 coulis d'abricots.

Mélanger les 250 g de mascarpone, les 80 g de cassonade et le sachet de sucre vanillé.

Rajouter les jaunes d'œufs. Battre les 3 blancs en neige et les incorporer au mélange. Ecraser les biscuits spéculos.

Dans des verrines assez larges et hautes mettre : 2 cuillères à café de miettes des spéculos ; 2 cuillères à soupe du mélange des mascarpone ; des morceaux d'abricots ; 2 cuillères de mélange de mascarpone ; du coulis d'abricots ; du mélange de mascarpone ; quelque miettes de spéculos ; un demi abricot pour finir.

Laisser au réfrigérateur pendant 3 H. avant de servir



Déesse MINERVE

Directeur de la publication: Céline LASCOMBES- Responsable de la rédaction: Françoise FELIX  
Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture: Jean-Pierre MANCIP